

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CORMERAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de Mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour atteindre le quorum à l'ouverture de la séance, dans la salle du Conseil de CORMERAY sous la présidence de Joël PASQUET, Maire.

Date de Convocation : 25/02/2026

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 11

Présents : Joël PASQUET (Maire), Eric MARTINET (Maire-adjoint), Evelyne TROISPOUX (Maire-adjoint), Jean-Michel BLAITEAU (Maire-adjoint), Evelyne BASTIDE, Marie-Line BLANCHET, Bertrand BRIOT, Patricia LEHOUX, Pascale PASQUET, Daniel RENVOIZE.

Absents excusés : Isabelle CHAMPION-POIRETTE

Jennifer REVELUT

Cédric IWANCZUK

Jean-Louis MARTINEZ qui donne procuration à Patricia LEHOUX

Absents : Jean-Ephrem MILLIASSEAU

Jérôme CLIMENT

Eliane HENRIOT

Délibération n° 2026/ 006

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 – Budget primitif 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12 et L.2311-5.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget primitif 2026 ;

Vu les résultats provisoires de l'exercice 2025 ;

Considérant que le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 n'a pas encore voté ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil municipal peut procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent dans le budget primitif ;

Considérant que les résultats provisoires de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2025 : 116 336,21 €
- Résultat antérieur reporté : 433 328,68 €
- Résultat cumulé de fonctionnement : 549 664,89 €

Section d'investissement

- Solde d'exécution 2025 : 4 036,17 €
- Résultat antérieur reporté : - 289 681,84.€
- Solde cumulé d'investissement : - 285 645,67 €

Restes à réaliser

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

Besoin / Excédent de financement : 264 019,22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

à l'unanimité

Décide :

De reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 dans le budget primitif 2026 comme suit :

- En section de fonctionnement :
 - Inscription au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 264 019,22€
- En section d'investissement :
 - Inscription au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 285 645,67€
 - Affectation au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 285645,67 €

De préciser que ces montants sont conformes aux résultats provisoires de l'exercice 2025 et qu'ils feront si nécessaire, l'objet d'un ajustement lors du vote du compte financier unique 2025.

d'autoriser le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité conformément aux dispositions en vigueur :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme, certifié exécutoire.

Délibération n° **2026 / 006**

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 041-214100612-20260305-2026_006-DE



Et ont signé les membres présents,
Cormery le 05 Mars 2026

Le Maire
Joël PASQUET

